



## Conseil Municipal

### Séance Ordinaire du Lundi 27 mars 2023

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.*

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN - Jacques DECHENAU - Yasmine GONAY - Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Daniel SUAREZ Colette ROULLET - François FASCIAUX - Fabien MYLY - Didier JUAREZ - Céline DI DOMENICO - Cécilia BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI - Karine REGOBIS – Sébastien GRIVEL – Gaëlle FAOU – Philippe LOMBARD – Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Florence SCHAMBEL - Serge SANTARELLI - Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO - Céline GRANGE

Procurations : Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE à Guy GENET  
Nathalie CHEVALIER à Jacques DECHENAU  
Sylvain GARREAU à François FASCIAUX  
Séverine GALBRUN à Serge SANTARELLI

Secrétaire de séance : Karine REGOBIS

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux :  
En exercice : 29  
Présents : 25  
Procurations : 04  
Votants : 29

Le Quorum est atteint

---

#### Délibération n°2023/07 :

**Validation de l'Avant-Projet Définitif et autres engagements pour la construction d'une Médiathèque à Vif**

Envoyé en Préfecture le  
Publié le

*Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

Délibération N°2023/07

**Objet : Validation de l'Avant-Projet Définitif et autres engagements pour la construction d'une Médiathèque à Vif**

La commune de Vif poursuit son projet de construction d'une nouvelle Médiathèque, en centre-bourg, afin de dédier au public un lieu de vie offrant des services et des espaces en adéquation avec les envies et besoins d'aujourd'hui et de demain.

Désormais, il convient de présenter le projet de construction de la Médiathèque au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD).

Seront également exposés, les engagements de la collectivité relatifs à l'extension des horaires ainsi qu'au nombre d'agents, en équivalent temps plein (ETP), qui sera déployé dans le futur équipement.

La stratégie de la ville vis-à-vis de ce projet est détaillée dans le PCSES inclus au dossier.

**1/ Le projet de construction de la Médiathèque au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD)**

Le projet de Médiathèque de Vif comprend 3 grandes entités : les espaces dédiés à la Médiathèque (consultation, lecture, ...), la salle plurifonctionnelle et les pièces réservées au personnel (bureaux, ateliers, salle de réunion, ...) ainsi qu'aux locaux techniques. Le projet inclut également des aménagements extérieurs tels que des stationnements, un parvis paysager, une voie de circulation douce et un parc. Le bâtiment créé s'implante au milieu de la parcelle, entre le parvis sur rue et le parc. La voie de circulation douce longe le parc et le bâtiment, elle traverse la parcelle du nord au sud.

Au sud du terrain, côté Rue du Portail rouge, se trouve un parvis minéral, aménagé et arboré, qui assure la connexion entre l'entrée du site et l'entrée du bâtiment. C'est un lieu qui profitera à tous et sur lequel pourront prendre place divers événements. Les stationnements ont été volontairement placés en périphérie de la parcelle, ils libèrent ainsi le parvis dans le but de l'ouvrir sur la rue et sur le parc Champollion et ainsi proposer un maximum d'espace extérieur appropriable.

Au nord de la parcelle, se situe le parc de la Médiathèque. Il est à l'emplacement d'un ancien parc public dont il va être conservé un maximum d'arbres existants. On y trouvera des espaces paysagers, des cheminements, du mobilier extérieur ainsi qu'une zone ludique pour les enfants. Une clôture barreaudée, située entre la voie de circulation douce et le parc, permettra de le délimiter et d'en faire varier les usages en fonction de la volonté de la ville.

**Le bâtiment de la Médiathèque, au centre de la parcelle, est composé de deux volumes imbriqués :**

L'un en simple rez-de-chaussée, avec une toiture terrasse, accueillant les locaux non accessibles au public : locaux du personnel, locaux techniques, ...

L'autre, accessible au public (Médiathèque et salle plurifonctionnelle), qui est marqué par les mouvements de toiture et une façade rythmée par des poteaux bois offrant à la fois une grande transparence et un contrôle efficace de l'ensoleillement.

Architecturalement, ces volumes sont traités de manière différente mais complémentaires. L'un est majoritairement traité en béton brut avec une toiture terrasse. Alors que l'autre est composé de bois, largement vitré et avec une toiture courbe. Cette dernière se dédouble créant un jeu de mouvement selon les orientations. La courbe haute se prolonge au sud permettant d'augmenter la sensation de hauteur dès l'entrée et également de protéger des rayons solaires. La courbe basse, quant à elle, se prolonge sur les façades est et nord.

## **A l'intérieur, le bâtiment comporte plusieurs zones :**

### **- Les espaces de consultation de la Médiathèque**

Le public entre face à l'accueil, positionné de façon centrale sous la verrière apportant une lumière naturelle généreuse. Les différents secteurs sont répartis sur un seul plateau ouvert et largement vitré. Les secteurs adultes, ados, périodiques, multimédia et espace détente/café présentent des rayonnages adaptés aux types de collections présentés ainsi que des zones de lecture avec un mobilier chaleureux et confortable. Des tablettes pour la recherche des ouvrages sont positionnées en tête de certains rayonnages et des postes informatiques sont répartis dans les secteurs. Le secteur enfant est organisé autour d'un espace ludique en gradins pour permettre la lecture en autonomie ou des activités avec des groupes ou les classes des écoles. Des rayonnages bas et des parois vitrées permettent une grande fluidité du regard à travers la Médiathèque. Une salle de travail fermée permet aux usagers de s'isoler au calme. L'espace détente/café est à proximité direct de l'accès à la terrasse de la Médiathèque, qui donne elle-même sur le parc.

Le mobilier et la signalétique sont proposés par l'architecte en concertation avec l'équipe de la Médiathèque.

### **- La salle plurifonctionnelle**

Accessible depuis l'intérieur de la Médiathèque mais aussi directement par l'extérieur grâce à un sas d'entrée mutualisé, la salle plurifonctionnelle est équipée de gradins rétractables et d'un petit espace bar. C'est un espace polyvalent de 100m<sup>2</sup> environ qui sera à l'usage direct de la Médiathèque et gérée par la responsable de l'équipement. Elle pourra, par ailleurs, accueillir diverses activités : ateliers, expositions, conférences, accueil d'association, collaboration avec le Musée Champollion, le collège, ...

### **- Les espaces dédiés au personnel, les espaces techniques**

La Médiathèque comprend également un bureau, une salle de réunion, un atelier, une salle de repos et différents locaux de ménages et de locaux techniques. Ces espaces ne seront accessibles qu'au personnel. Ils sont desservis par une entrée dédiée située à l'est.

## **Surfaces**

La surface utile de la nouvelle médiathèque sera de 629 m<sup>2</sup>, pour 703 m<sup>2</sup> de surface de plancher (détail des surfaces dans le dossier APD inclus au dossier de demande de subvention).

## **Performances techniques**

Le bâtiment sera chauffé grâce à une chaudière à granulé de bois, donc une énergie renouvelable, et rafraîchi grâce à l'eau de la nappe présente en sous-sol, système consommant peu d'énergie. Les performances thermiques et environnementales visées sont d'un niveau équivalent E3C1, bien que la Médiathèque ne soit pas soumise à la réglementation thermique. Grâce à l'isolation performante, aux occultations solaires et au rafraichissement, la Médiathèque et sa salle plurifonctionnelle seront un lieu refuge pour les habitants de Vif et de sa périphérie en période de canicule.

## **Planning et organisation du chantier**

Après un concours de maîtrise d'œuvre, réalisé en 2021, ayant abouti au choix du projet présenté par l'équipe de AUM Pierre Minassian, les études ont été développées jusqu'à ce jour. La demande de permis de construire a été déposée le 22 décembre 2022 et l'instruction est en cours.

La consultation des entreprises se fera au printemps 2023 selon une procédure adaptée, avec un allotissement en lots séparés, y compris un lot Mobilier.

Les travaux démarreront en septembre 2023, pour une durée de 18 mois et commenceront par la démolition du bâtiment existant sur la parcelle.

L'ouverture au public est prévue mi-2025.

## **2/ Le projet d'extension des horaires d'ouverture au public**

Afin d'offrir un service de qualité répondant au plus près aux besoins des usagers et afin d'attirer de nouveaux adhérents, les horaires d'ouverture au public seront adaptés. La future Médiathèque proposera une amplitude d'horaires d'ouverture au public d'un minimum de 20 heures hebdomadaires contre 16 heures actuellement.

Une enquête a été réalisée, en mars et avril 2022, afin de cerner au mieux les attentes des citoyens, qu'il s'agisse des usagers actuels de la médiathèque mais également des non adhérents.

## **3/ Le nombre d'agents, en équivalent temps plein (ETP), prévu pour le fonctionnement du futur équipement**

L'équipe actuelle de la Médiathèque compte 3 agents à temps complet (3 ETP) issus de la filière culturelle :

- 1 agent de catégorie B
- 2 agents de catégorie C

La future équipe de la Médiathèque sera constituée de 4 agents à temps complet (4 ETP) issus de la filière culturelle :

- 3 agents de catégorie C
- 1 agent de catégorie B ou A

L'équipe sera polyvalente dans tous les domaines relatifs à la lecture publique :

- acquisitions (tous supports et tous champs documentaires),
- rangement des collections,
- accueil du public, des groupes et accompagnement,
- animations diverses envers tout type de public,
- traitement des documents (catalogage, bulletinage, équipement, couverture, réparations),
- mise en ligne de ressources numériques,
- tâches administratives (bons de commandes, déclarations SOFIA pour les acquisitions papier).

Dans une « petite » équipe, la polyvalence sur un grand nombre de missions est indispensable à la continuité du service public. Les agents seront en capacité d'autogestion « à minima » sans que cela n'impacte les usagers.

L'agent de catégorie A ou B, en poste de responsabilité, participera bien évidemment à cette organisation et sera en charge du management de l'équipe : planning, organisation régulière de réunions, gestion administrative et financière de l'équipement, suivi budgétaire, mise en place de la politique documentaire, planification des actions, développement des partenariats, suivi de la communication, ...

**Considérant** l'ensemble des éléments exposés ainsi que des engagements pris ci-dessus ;

**Vu** la délibération n° 19 du conseil municipal du 20 juin 2022 relative à l'adoption du Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) de la commune de Vif (2022-2026) ;

**Vu** la délibération n° 27 du conseil municipal du 20 juin 2022 relative aux demandes de subventions pour la construction de la Médiathèque de Vif ;

**Vu** la délibération n° 17 du conseil municipal du 30 novembre 2020 relative à la création du jury pour le concours restreint de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une Médiathèque à Vif ;

**Vu** la délibération n° 4 du conseil municipal du 3 septembre 2020 relative au projet de mandat de maîtrise d'ouvrage, avec la Société publique Locale « Isère Aménagement » pour la construction de la nouvelle médiathèque de Vif – contrat de quasi-régie ;

**Vu** la délibération n° 8 du conseil municipal du 27 mai 2019 relative à l'approbation du contrat avec la SPL Isère Aménagement pour l'établissement d'un programme de construction d'une médiathèque ;

**Vu** la décision administrative n° 7/2022/A relative au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une médiathèque à Vif (MOE : AU'M Pierre Minassian) ;

**Vu** la décision administrative n° 149/2021/A relative au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une médiathèque à Vif – choix du lauréat ;

**Vu** la décision administrative n° 7/2021/A relative au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une médiathèque à Vif (4 candidats retenus) ;

**Vu** l'avis de la Commission « Culture, évènement, tourisme » en date du 16 mars 2023 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, **décide** :

- **DE PRENDRE** connaissance de l'Avant-Projet Définitif (APD) pour la construction d'une Médiathèque à Vif et de le valider. Et ce faisant, d'approuver la poursuite de l'opération ;
- **D'ACTER** les engagements de la commune quant à l'extension des horaires d'ouverture au public ainsi que le nombre d'ETP prévu pour le fonctionnement de la future Médiathèque ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et signer toute pièce s'y rapportant ;

**ANNEXE(S) :**

- Néant

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance :

Le Maire

**Guy GENET**

**RESULTAT DU VOTE :**

**Pour** : 24

**Contre** : 5